



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_20-DE

SLOW

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023
Délibération n° 2023-03-020

Avis quant à la demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement et à l'extension de la carrière « La Baronnière » située sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Par courrier daté du 20 janvier 2023 (envoyé par mail le 20 mars 2023), le Préfet du Cher a informé la Communauté de communes de l'ouverture d'une enquête publique, du 14 février au 16 mars 2023, à la suite de la demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et de graviers déposée par la SASU Entreprise CASSIER, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour le site qu'elle exploite sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont. Le Préfet sollicite l'avis de la Communauté de communes dans le cadre de cette enquête publique. La Communauté de communes doit se prononcer au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête, soit le 31 mars 2023.

Le projet de renouvellement et d'extension a pour but de pérenniser la carrière. La demande de l'entreprise CASSIER concerne :

- Le renouvellement de l'autorisation de carrière pour une durée de 30 ans,
- L'extension de la carrière sur un peu moins de 34 ha complémentaires, portant la surface totale à 57 ha,

- L'augmentation de la production annuelle moyenne, passant de 110 000 t/an à 150 000 t/an, et de la production maximale, passant de 200 000 t/an à 300 000 t/an.
- La poursuite de l'exploitation de l'installation en place et l'ajout d'un poste de concassage,
- L'aménagement d'un nouveau bassin de stockage des boues issues du lavage des matériaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0035 du 20 janvier 2023 prescrivant une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'entreprise Cassier relative au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et de graviers « La Baronnière » située sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont,

Vu le dossier de l'enquête publique disponible sur le site internet de la préfecture du Cher,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : EMET un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière « La Baronnière » exploitée par la SASU Entreprise CASSIER sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont.

Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat dans le Département du Cher

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.